

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/12/2014

Réception par le Prefet : 19/12/2014

Publication : 22/12/2014



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2014-11-5-2

Séance du jeudi 18 décembre 2014

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### CONVENTION PARTENARIALE 2015 ENTRE LE DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET L'ADAUHR

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2005/IV – 5<sup>e</sup>/23 du Conseil Général du 20 octobre 2005 portant création de la régie personnalisée,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le programme partenarial entre le Département du Haut-Rhin et l'ADAUHR pour l'année 2015.
- Approuve la convention de partenariat avec l'ADAUHR pour l'année 2015 et autorise le Président à la signer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

Michel HABIG ne participe pas au  
vote en sa qualité de Président de l'ADAUHR